



ORIENTATION POST 2^{nde} GT ET AFFECTATION EN 2024-2025

ORIENTATION

► Ne pas confondre orientation et affectation

1- Orientation

A-Définition

Processus consistant à déterminer une ou des filières de formation dans lesquelles s'insérer en fonction de ses intérêts, de son parcours scolaire antérieur et de sa personnalité.

B- Modalités de mise en œuvre

- Phase 1** : souhaits provisoires d'orientation émis par les représentants légaux
- Phase 2**: avis provisoire du conseil de classe sur les intentions d'orientation du 1^{er} semestre
- Phase 3**: intentions définitives d'orientation émises par les responsables légaux
- Phase 4**: avis définitif du conseil de classe sur ces intentions, fondement de la décision d'orientation du chef d'établissement (fin mai/début juin)

ORIENTATION

B- Modalités de mise en œuvre

En cas de non-conformité de la décision d'orientation aux intentions définitives ► entretien avec le chef d'établissement:

1- un désaccord subsiste : possibilité de saisir pour les responsables légaux de saisir la commission d'appel départementale

2- un accord est trouvé : il devient la nouvelle décision d'orientation

Le dialogue entre l'établissement et les responsables légaux est matérialisé par la fiche issue de l'application « orientation » sous Educonnect. Cette fiche est un document officiel qui relève du droit opposable.

ORIENTATION : choix des EdS de 1^{ère} Générale

Tous les EdS assurés au lycée JPV seront présentés par les professeurs de 1^{ère} et terminale à tous les élèves de 2^{nde} GT en avril/mai.

1-Liste des EdS dispensés à JPV

- Humanités, littérature, philosophie (HLP)
- Histoire, géographie, géopolitique, sciences politiques (HGGSP)
- Sciences économiques et sociales (SES)
- Anglais monde contemporain(AMC)
- Sciences de l'ingénieur (SI)
- Mathématiques (Maths)
- Physique chimie (Phy)
- Sciences de la vie et de la terre (SVT)

ORIENTATION : choix des EdS de 1^{ère} Générale

Le conseil de classe émet des recommandations non contraignantes sur les choix des élèves.



Après 3 années de recul sur les performances scolaires dans les différents EdS, les enseignants constatent que les élèves n'ayant pas suivi les recommandations du conseil de classe sont en difficulté en 1^{ère} et / ou en terminale.

A titre d'exemple, 10/20 de moyenne annuelle en mathématiques en 2^{nde} GT ne sont pas suffisants pour réussir pleinement dans cet EdS en 1^{ère}.

Choisir la physique chimie sans opter également pour les mathématiques n'est pas pertinent en raison des nombreux aspects calculatoires de cet EdS.

L'enjeu de ces choix réside dans les capacités de réussite réelle afin de constituer un dossier scolaire solide bien plus nécessaire pour l'orientation post bac (Parcoursup) que pour l'examen.

AFFECTATION POST 2^{nde} GT

2- Affectation (procédure distincte de l'orientation)

Plusieurs cas de figure :

1-mon enfant est admis(e) en classe de 1^{ère} générale : si ses 3 EdS sont assurés à JPV, sa place est garantie, je l'inscrirai quand le lycée me le demandera. Si mon enfant choisit un EdS non assuré à JPV, je complète le formulaire de demande de changement de lycée remis par le ou la PP.

2-mon enfant est admis(e) en classe de 1^{ère} technologique : je complète la fiche de demande d'affectation remise par le lycée (fin mai/début juin). Mes vœux sont ensuite saisis dans l'application Affelnet Lycée et ce sont les résultats de mon enfant qui le classent parmi tous les demandeurs de la même filière d'un établissement précis. Attention! Les résultats dans chaque discipline (moyenne annuelle) sont affectés de coefficients différents selon la voie souhaitée. Je prends connaissance de l'affectation de mon enfant fin juin et je l'inscris ensuite dans le lycée d'affectation.

AFFECTATION POST 2^{nde} GT : coefficients

1 ^{ère}	Français	Maths	Hist-Géo	LVA	LVB	EPS	Physique	SVT	Ens techno
STMG	6	6	4	6	4	2	1	1	0
STL: SPCL	5	6	2	3	2	2	7	3	0
STL: biotec	5	6	2	3	2	2	4	6	0
ST2S	5	4	4	3	3	2	4	4	0
STI2D	5	7	2	4	4	2	5	1	0
STD2A	4	4	4	4	2	2	4	2	2
STAV	4	4	2	3	3	2	5	7	0

AFFECTATION POST 2^{nde} GT

3- Mon enfant est admis(e) en 1^{ère} générale ET 1^{ère} technologique

Sa place en 1^{ère} générale à JPV est garantie et je complète la fiche de demande d'affectation en 1^{ère} générale.

4-Mon enfant est réorienté(e) en voie professionnelle à ma demande : je complète la fiche de demande d'affectation et ses vœux sont saisis dans Affelnet lycée. Je connais son affectation fin juin.

5-Mon enfant n'obtient pas l'affectation de son choix : je demande au lycée le maintien en 2^{nde} GT.